

1. IDENTITE DU BATIMENT OU DU GROUPE DE BATIMENTS

nom usuel : La Résidence de France
variante : îlot 65
numéro et nom de la rue : boulevard Clémenceau, rue Maileraye, rue Augustin Normand,
rue Frédéric Lemaître
ville : Le Havre **code :** 76600
pays : France

PROPRIETAIRE ACTUEL

nom : copropriété
adresse :
téléphone : **fax :**

ETAT DE LA PROTECTION

type : ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain
et Paysager)
date : 1995

ORGANISME RESPONSABLE DE LA PROTECTION

nom : Mairie du Havre
adresse : 57, place de l'Hôtel de Ville, 76600 Le Havre
téléphone : 02 35 19 45 45 **fax :** 02 35 19 46 15

2. HISTOIRE DU BATIMENT

commande :

D'importance stratégique encore après guerre, le secteur industriel Augustin Normand, qui a accueilli pendant un siècle et demi les chantiers de construction navale, n'a pas été touché par le plan Perret. Pourtant sa reconversion en secteur résidentiel avait été prévue dans le plan d'urbanisme Brunau/Barhrmann. Mais elle s'était heurtée à l'opposition du Port Autonome qui revendiquait un droit de regard sur ce secteur comme sur celui du Front de mer sud. Ce n'est qu'avec le remembrement des chantiers navals en France, que ce terrain de plus de 5,5 hectares situé sur le front de mer a été libéré. Le 4 octobre 1963, Gilbert-Léopold Langer, directeur de la Société civile immobilière « Havraise Immobilière » achète cette vaste parcelle qui s'étend sur 300 mètres de long en face de l'entrée du port, en bordure du port des yachts, avec une vue dégagée à l'arrière sur le quartier de l'église Saint-Joseph. Le programme mis en place comprenait environ 1000 logements avec un centre commercial, une école et un parking de 1000 places. Le commanditaire engagea Jacques Lamy, architecte havrais, ainsi qu'un grand nom de l'architecture mondiale pour donner de l'ampleur au projet, Georges Candilis du cabinet Candilis, Josic et Woods. Ce choix était avisé car Candilis travaillait dans le sud de la France sur l'aménagement de la côte du Languedoc-Roussillon avec Jean Balladur, alors Architecte Conseil de la Construction.

Après avoir sérieusement étudié une composition en blocs plus proche de Perret, Candilis et Lamy ont mis au point une composition hexagonale dont ils ont dessiné le plan masse. Mais leur projet a rencontré maints obstacles administratifs : tout d'abord le refus de la Direction départementale de l'architecture, puis la violente opposition de l'Association des Amis d'Auguste Perret à la Direction de l'Architecture, à Paris. Au sein de la commission qui délibérait sur ce

projet, Jacques Poirrier et Jacques Tournant critiquaient la fracture avec les rythmes de Perret et dénonçaient une trop forte densité de logement à l'hectare. Le conflit fut désamorcé lorsque les architectes acceptèrent de retirer deux étages sur les 14 prévus pour la partie centrale. D'ailleurs, Jacques Lamy lui-même, en tant que Havrais, avait émis des réserves devant la volonté de Candilis de construire des immeubles aussi hauts que les tours de la Porte Océane. Après deux ans de pourparlers, les architectes sont parvenus à faire accepter un système qui tenait compte du Plan Perret tout en exprimant les nouvelles conditions d'habitation, différentes de celles de la Reconstruction. La collaboration positive entre Candilis et Lamy permit de mener le chantier à bien. Jean Ballardur intervint brièvement pour leur donner quelques conseils.

Cette opération fut l'une des plus conséquentes de la SFGI (Société Française Générale Immobilière), qui s'occupait de la vente des appartements, en France durant cette période. Entreprise en 1966, l'opération de la Résidence de France ne sera achevée qu'en 1987. Un seul permis de construire a été déposé pour les six tranches de travaux (2^{ème} tranche : 210 appartements, 36 chambres individuelles, 132 places de garage). Une équipe du cabinet Candilis vint travailler chez Jacques Lamy pour les plans de la première tranche, puis l'opération toute entière fut confiée à l'architecte havrais. Certains équipements, qui auraient perturbé le calme de la résidence, ont été abandonnés : des terrains de tennis, un hôtel *Holiday Inns of America* (1969) et un centre commercial.

architecte : Georges Candilis

autres architectes et intervenants : Jacques Lamy, architecte havrais

ingénieurs : D. Blunat (ingénieur, étude de base pour l'installation du chauffage) ; Henri Piot (ingénieur-conseil)

contractants : A. Dodin (entrepreneur en béton armé) ; Payet, Pluchet et Gaquerel (installation chauffage) ; Société de contrôle technique et d'expertise de la construction (bureau de contrôle SOCOTEC). Équipement des cuisines Bruynzeel ; équipement salles de bains et WC par Ideal Standard et Jacob Delafon ; électricité : appareillage Arnould type Europa.

CHRONOLOGIE

date du concours :

date de la commande :

période de conception : 1^{ère} tranche 1963-1965 ; 2^{ème} tranche 1969-1970

durée du chantier : **début :** 1^{ère} tranche septembre 1966, 2^{ème} tranche septembre 1971
fin : 1^{ère} tranche le 21 avril 1967, 2^{ème} tranche février 1973 puis les autres tranches s'échelonnent jusqu'en 1987.

inauguration : 12 novembre 1968: emménagement des premiers habitants.

ETAT ACTUEL DU BATIMENT

usage : immeuble d'habitation comprenant 1200 appartements, un parking de 1000 places

état : bon état général mais les garde-corps en altuglas des balcons sont de deux teintes différentes (transparent ou marron)

résumé des restaurations et travaux avec les dates :

3. DOCUMENTATION / ARCHIVES

archives écrites, correspondance, etc :

dessins, photographies, etc :

- Archives municipales de la ville du Havre :
dossier documentaire quartier du Perrey 29/3 (sous dossiers 13 « Résidence de France » et 11 « Reconstruction »).
PC 350 du 28 mai 1965.
FC Q4 28-5 (correspondance avec la Société Française Générale Immobilière, 1966-1969).

- Archives de l'Institut français d'Architecture :
Fonds Georges Candilis n°236 IFA :
201/4 croquis de la façade
12/4 études et avant-projet, mars 1963 - avril 1965
12/5 dossier de demande de permis de Construire, mai 1965
358/1 plans techniques 1^{ère} tranche, 1966
358/2 dossier d'exécution 1^{ère} tranche, 1966-1967
358/3 exécution et notes d'honoraires 1^{ère} tranche, 1966-1970
358/4 contrat d'architecte, planning des dépenses, rapport des architectes 1968, correspondance octobre 1963 - février 1970
358/5 étude proposition d'hôtel *Holiday Inns of America*, 1969
358/6 documentation pour *L'Architecture d'Aujourd'hui* n°130
358/7 plaquette publicitaire de la Société immobilière de vente des appartements
360/1 dossier d'exécution du bâtiment 20, 1^{ère} tranche 1966-1967
360/2 dossier d'exécution des bâtiments 20 à 26, 1^{ère} tranche 1966-1967
360/3 dossier d'exécution de la 2^{ème} tranche, études 1969, comptes rendus préparation 1970
606/4 photographies de dessins, photomontages, maquettes, site vierge et abords, extérieurs de la réalisation
643/5 vues aériennes du Havre, 1963
643/6 vues de la maquette d'étude d'assemblages de logements

- Centre de Documentation de l'Architecture et du Patrimoine (CDAP), DRAC de Haute-Normandie (Rouen) ou base Mérimée sur le site www.culture.gouv.fr : fiches signalétiques des dossiers étudiés par l'Inventaire. Numéro Mérimée IA00130379.

autres sources, films, vidéos, etc :

principales publications (ordre chronologique) :

Coll., *La Ville moderne en Europe, visions urbaines d'artistes et d'architectes 1870-1996*, catalogue d'exposition, Tokyo, Museum of Contemporary Art, 1996.
Saunier (Frédéric), « L'architecture portuaire au Havre dans les années 1960 », *Les Années ZUP, architectures de la croissance, 1960-1973*, sous la direction de Monnier (Gérard) et Klein (Richard), Paris, Picard, 2002.

articles

Sur la Résidence de France :

« Terrains réservés à la construction », *Le Havre Libre* 20 septembre 1963, p. 1 et 16.
« Plan et programme de 875 appartements », *Le Havre Libre* 17 décembre 1964, p. 9.

« Les amis d'Auguste Perret contre le projet de construction à l'emplacement des chantiers Augustin Normand », *Le Havre Libre* 29 juillet 1965, maquette, p. 3.

« Démolition de chantiers Augustin Normand », *Le Havre Libre* 30 août 1965, p. 5.

« La 1^{ère} tranche démarre au printemps », *Le Havre Libre* 17 novembre 1965, p. 8.

« Pose de la 1^{ère} pierre », *Le Havre Libre* 25 juin 1966, p. 12.

« Immeuble de Candilis au Havre », *L'Architecture d'Aujourd'hui* n°130, février-mars 1967, p. 68.

« La 1^{ère} tranche de la Résidence de France », *Le Havre Libre* 26 octobre 1967, p. 3.

« Livraison de 1^{ers} appartements de la Résidence de France », *Le Havre Libre* 9 octobre 1968, p. 5.

« Entretien avec Candilis », *Le Havre Libre* 14 novembre 1968, p. 3 et 5.

« Invités par Candilis, des architectes iraniens présents à l'inauguration de la 2^{ème} tranche de la Résidence de France », *Le Havre Libre* 24 février 1973, p. 3.

« La 2^{ème} tranche de la Résidence de France », *Le Havre Libre* 28 février 1973, p. 3.

« Le front de mer a mis 20 ans pour changer totalement de visage », *Le Havre Libre* 10-11-12 avril 1982, p. 3.

« La Résidence de France : une ville en bord de ville », *Le Havre Libre* 10 août 1994, p. 6.

Sur et par Georges Candilis :

« L'esprit du plan masse de l'habitat par Candilis », *L'Architecture d'Aujourd'hui* n°57, 1954, p. 1.

Candilis, Josic et Woods, « Recherches d'architecture », *L'Architecture d'Aujourd'hui* n°115, « Recherches », juin-juillet 1964, p. 14.

Candilis, « Problèmes d'urbanisme », *L'Architecture d'Aujourd'hui* n°118, « Construire l'avenir », décembre 1964 - janvier 1965, p. 33.

Candilis, *L'Architecture d'Aujourd'hui* n°119, « 1965 évolution ou révolution », mars 1965, p. 12.

Candilis, « Le problème du groupement des logements », *L'Architecture d'Aujourd'hui* n°120, « L'habitat du monde », avril-mai 1965, p. 10.

Candilis, « Habitat, le fond du problème », *L'Architecture d'Aujourd'hui* n°130, février-mars 1967, p. 1.

Candilis, « A la recherche de l'espace », *L'Architecture d'Aujourd'hui* n°132, Juin-juillet 1967, p. 2.

4. DESCRIPTION DU BATIMENT

La Résidence de France se présente comme un grand bâtiment continu à ramifications se développant sur le terrain. Cette disposition a permis de varier les expositions des appartements, généralement ouverts sur deux façades opposées. Grâce à l'étendue des vitrages, les propriétaires peuvent profiter des vues sur la mer (port de plaisance et avant-port), l'église Saint-Joseph ou les hauteurs de la ville. La totalité du programme est comprise dans un bâtiment unique dont les différentes parties, de hauteurs variées (quatre, six, huit, dix ou douze étages), sont établies sur une trame hexagonale. Les différentes fractions de l'immeuble reposent sur un seul sous-sol très étendu sur lequel vient prendre place la majeure partie des jardins. Cette implantation hexagonale des édifices a généré de grands espaces libres, bien abrités du vent par les corps de bâtiment tout en limitant les inconvénients du vis-à-vis aux angles et des ombres portées. Cette composition irrégulière et d'un seul tenant facilite également la transition d'échelle entre les bâtiments hauts de la Résidence et les bâtiments bas du quartier. La première tranche construite avait la forme un Y ouvert au sud puis les autres sont venus se placer dans son prolongement. Le système, basé sur un assemblage de branches qui forment des angles de 120 degrés, prolonge les deux directions initiales du Plan Perret mais intégrées en un seul volume. L'enchaînement des bâtiments accentue son caractère urbain.

Le gros œuvre est formé par des planchers en dalle pleine de 14 centimètres d'épaisseur. Ces planchers ne prennent pas appui sur les façades mais sur les murs de refend transversaux en

béton armé, libérant ainsi des façades vitrées. Les parties pleines des façades sont en dalles de travertin.

Les entrées des immeubles s'ouvrent en transparence sur les jardins. Dans ces parties communes, les emmarchements et les sols sont en dalles de pierre de Beaurecueil et les revêtements muraux en dalles de travertin et en marbre. Le plan a été étudié en vue de séparer clairement les fonctions : au centre du bâtiment, large de 14,70 mètres sans les balcons, sont situés les équipements et services communs et privatifs (escaliers, ascenseurs, entrées, sanitaires et rangements), laissant ainsi les pièces d'habitation en façade. Les nœuds triangulaires qui articulent les angles des bâtiments contiennent les circulations verticales : des ascenseurs qui desservent tous les niveaux et des monte-charge. Au septième étage, une « rue publique » qui court le long de la façade de l'immeuble dessert directement des studios.

Les appartements possèdent une à cinq pièces, ce qui correspond à des surfaces de 22 m² à 123 m². Leur hauteur sous plafond est de 2,55 mètres. Les larges baies vitrées coulissantes sont prolongées par des balcons spacieux continus et à tous les étages qui mesurent 1,60 mètre pour les pièces de séjour et 0,80 mètre pour les autres pièces. Les menuiseries extérieures sont en aluminium anodisé et les garde-corps en alutglas. Entre les appartements, les balcons sont séparés sur toute la hauteur par des vitres opaques. Les balcons en porte-à-faux, surélevés de 30 centimètres par rapport au niveau intérieur des planchers, dégagent de la place pour incorporer les caissons des volets roulants en plastique et le chauffage. En effet, dans les pièces principales, le chauffage collectif est diffusé par des plinthes chauffantes continues le long des baies. Le sol est recouvert d'un parquet mosaïque en chêne dans le salon, les chambres, l'entrée et les dégagements, de tomettes hexagonales en grès teinte terre cuite dans la cuisine et son prolongement en salle à manger. La cuisine est équipée d'une table-évier avec deux bacs, d'un placard et d'un vide-ordures. La salle de bains et les toilettes ont des carreaux de grès émaillés au sol et des carreaux de faïence sur les murs et sont équipées avec des appareils blancs. Une armoire sèche-linge complète l'ensemble. Pour les pièces principales, les peintures de finition sont choisies par les occupants. Les portes palières ont un parement acajou sur leurs deux faces. L'isolation phonique et thermique a été très étudiée. Les appartements sont séparés entre eux par des refends pleins en matériau lourd de 0,18 mètre d'épaisseur et les pièces par des cloisons d'éléments lourds en matériaux de maçonnerie. D'un niveau à l'autre, on trouve la dalle pleine des planchers surmontée d'un lit en panneaux Francisol d'un centimètre et d'un béton maigre grillagé de 4 centimètres. L'isolation thermique des balcons est formée d'un lit de panneaux Francisol, de béton maigre avec étanchéité multicouche et d'une protection lourde gravillonnée. Les parties pleines des façades épaisses de 30 centimètres sont constituées de l'extérieur vers l'intérieur, de dalles de travertin, d'un vide d'air, d'un mur épais banché et d'un doublage du même matériau que celui des cloisons. Les vitrages également résistent aux bruits.

Les parkings sont entièrement souterrains.

5. RAISONS JUSTIFIANT LA SELECTION EN TANT QUE BATIMENT DE VALEUR REMARQUABLE ET UNIVERSELLE

1. appréciation technique :

Les architectes ont affronté d'importants problèmes techniques avant même les fondations. En effet, le site de la Résidence repose entièrement sur une nappe phréatique alimentée par les ruissellements d'eau de pluie. Pour les immeubles jusqu'à R+6, les études menées indiquaient que les fondations pouvaient reposer sur un simple radier de béton posé sur un banc de galets. En revanche, pour la partie de 12 étages, il a fallu traverser le banc de galets pour atteindre beaucoup plus profondément une roche plus stable. À ce niveau-là, les fondations ont été faites sur des puits Benoto.

2. appréciation sociale :

Contrairement à Toulouse-Le Mirail, projet immense de réseau ramifié, inachevé par manque de moyens et habité uniquement par une population défavorisée, la Résidence de France du Havre, aux dimensions plus restreintes et sur un site exceptionnel, a été investie par une population relativement aisée (plus aisée que celle du quartier). Dès la première tranche de

construction, la SFGI a élevé un pavillon-appartement témoin qu'elle faisait visiter par groupes de dix personnes tant l'engouement des Havrais était fort. Cet enthousiasme n'a fait que s'accroître avec les tranches suivantes, entraînant une augmentation des prix. Aux yeux de nombreux habitants du Havre, la Résidence de France est un symbole de luxe, de « standing », de confort et d'un modernisme très différent de celui de la Reconstruction. Avec ses ascenseurs et les places de parking en sous-sol, elle offre une alternative aux immeubles de Perret sans ascenseurs et dont les cours des îlots ont été rapidement envahies de voitures.

Dans les années 1960 au Havre, les projets symboles de la croissance économique sont surtout élevés sur le domaine portuaire. Mais deux bâtiments urbains sont également des icônes de cette période : la Résidence de France et l'hypermarché Auchan de la ZUP (zone à urbaniser en priorité) du Mont-Gaillard (1973). D'ailleurs, dès sa première visite au Havre, Candilis indiqua nettement sa préférence pour l'immeuble du centre administratif du Port autonome – une barre à mur rideau bleu turquoise de Jean Semichon, architecte parisien, inaugurée en 1964.

3. appréciation artistique et esthétique :

Après avoir été l'élève de Le Corbusier, Candilis fit partie des fondateurs, avec les Anglais Alison et Peter Smithson et Reyner Banham, de l'*Independent Group* (1952-1955), un groupe de réflexion sur la culture de masse urbaine, cherchant à saisir la réalité sociale tout en conservant une dimension ludique sociologique liée au Pop Art anglais. Avec ses associés Alexis Josic et Shadrach Woods, Georges Candilis s'est battu contre la fixité de composition proposée jusqu'alors par les architectes de grands ensembles. Marquant un intérêt pour la notion de continuité, développée à la Résidence de France, ils cherchèrent à trouver un équivalent nouveau à la structure séculaire du quartier. En 1968, parlant de son travail au Havre, Candilis déclara : « J'entends que mes immeubles construisent l'espace » (*Le Havre Libre*). Mais pour cela, il a conçu un bâtiment qui contraste fortement avec la trame mise au point par Auguste Perret.

4. statut canonique (local, national, international) :

La renommée de la Résidence de France du Havre reste surtout locale car elle n'a pas provoqué les mêmes polémiques que les autres constructions de Georges Candilis.

5. évaluation du bâtiment en tant qu'édifice de référence dans l'histoire de l'architecture, en relation avec des édifices comparables :

Membre de *Team X*, Candilis a surtout cherché une alternative au fonctionnalisme et à l'uniformisation. Comme d'autres architectes à travers le monde à la même période, il a mis en place des critères nouveaux pour la conception des structures urbaines, critères basés sur les notions d'interrelation, de mise en valeur de l'homme, d'échelle, de mobilité, d'identité et de personnalisation. La crise culturelle de la fin des années 1960 et la critique sociologique des grands ensembles qui l'a suivie, ont engendré de nouveaux types d'architectures. La préoccupation de certains architectes était premier lieu de ne plus utiliser les formes banalisées : blocs, barres, plots, tours. Ils recherchèrent alors une continuité urbaine et une géométrie des assemblages permettant l'organisation générale des groupements d'habitations et d'équipements. Ce type de recherches se développa et aboutit au milieu des années 1970 à l'architecture dite « proliférante » dont Candilis est un représentant majeur.

Lorsqu'il fut engagé au Havre, Candilis venait de réaliser l'ensemble du Mirail à Toulouse et avait remporté le concours d'architecture de l'université de Berlin. Dans un esprit simplifié mais similaire au Mirail, la Résidence de France est une barre continue en ligne brisée et un système arborescent. Cette ossature urbaine se développe linéairement sur une trame sous-jacente hexagonale qui s'oppose à la structure en grille. Le but de Candilis consistait avant tout à tenir compte de la croissance qui fait constamment éclater les limites, modifie l'aspect des territoires et la façon de vivre. Le Mirail et la Résidence de France, dans une moindre mesure, sont proches des propositions contemporaines de Peter et Alison Smithson.

6. PHOTOGRAPHIES ET ARCHIVES VISUELLES

1. archives visuelles originales :

- RDF 001 : projet
- RDF 002 : plan nœud, coupe
- RDF 003 : plans des appartements
- RDF 004 : plans des appartements au niveau de la rue intérieure

2. photographies et dessins récents :

photographies numériques (Raphaëlle Saint-Pierre, 2004) :

- RDF 005 : façades sur le jardin
- RDF 006 : façades sur le jardin
- RDF 007 : façades sur la mer
- RDF 008 : façades sur la mer
- RDF 009 : façades sur la mer
- RDF 010 : façades sur rue

Rapporteur : Raphaëlle SAINT-PIERRE (sous la direction scientifique de Fabienne Chevallier et Joseph Abram ; juin 2004)